

Le seul moyen imaginable de mettre de nouveaux logements à la portée des gens à faible revenu consiste à subventionner l'habitation. Or le bon sens nous dit qu'aucun régime de subvention ne peut réussir s'il n'est fondé sur la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux dans l'exécution d'un programme arrêté d'avance et offrant une solution pratique et d'application rapide au problème d'assurer des logements proportionnés à leurs moyens à toutes les familles canadiennes à faible revenu.

M. MacNICOL: L'honorable député me permet-il une question? Je n'ai pas bien saisi. Quel est le montant du loyer mensuel?

M. BLACKMORE: Le loyer mensuel est de \$35 par mois.

M. MacNICOL: Ce montant est trop élevé pour l'ouvrier ordinaire à salaire modique.

M. BLACKMORE: D'après M. Price, 75 p. 100 des personnes qui ont besoin d'un logement ne peuvent payer plus que \$35 par mois.

M. MacNICOL: Parfaitement.

M. BLACKMORE: Je soutiens que 20 p. 100—que l'on considère comme une proportion raisonnable du revenu à consacrer au logement,—est beaucoup trop. Le salarié qui gagne \$1,500 par année ne peut consacrer 20 p. 100 de son revenu au logement de sa famille, et lui assurer en même temps le nécessaire.

La ville de Stockholm, en Suède, nous offre un bel exemple d'une solution heureuse du problème du logement. Cette ville construit les logements de ses habitants. Le *Christian Science Monitor* a publié un article démontrant comment Stockholm a fourni des logements à loyer modique, avec l'aide et la finance de l'Etat, à 500,000 des six millions d'habitants de la Suède. Il y existe une société de construction en commun.

M. MacNICOL: L'article mentionne-t-il le niveau des loyers?

M. BLACKMORE: J'y viendrai. Il existe plusieurs coopératives de logement et plusieurs sociétés de construction en commun. La Corporation fournit 5 p. 100 des fonds nécessaires à la construction de maisons d'appartements.

Le locataire bénéficie d'un rabais à l'égard des enfants de moins de seize ans. Par exemple, dans le cas de chaque enfant de moins de seize ans, on diminue le loyer de 10 p. 100. Le taux initial du loyer est de \$360 pour un appartement comprenant trois chambres, une cuisine et une salle de bain. En vertu de cet arrangement, une famille comptant trois enfants ne paie en loyer que

[M. Blackmore.]

\$250 par année le logis dont j'ai parlé, tandis qu'une famille comptant cinq enfants ne verse que \$180 par année. A mon avis, monsieur le président, ce programme me semble dicté par le bon sens. Si un pays comme la Suède, dont les ressources sont limitées, peut trouver une solution à son problème du logement, que dire de l'insuccès d'un pays qui, comme le Canada, dispose de vastes ressources?

M. MacINNIS: La Suède a un gouvernement socialiste.

M. BLACKMORE: On a beau parlé de socialisme. Nous pouvons avoir recours aux méthodes qu'on y a adoptées sans devenir socialistes.

M. MacINNIS: Mais on ne le fera pas.

M. BLACKMORE: Le fait est que nous le pouvons. Tous les articles du programme de la Suède pourraient s'appliquer à la ville d'Ottawa sans donner dans le socialisme. C'est un programme dicté par le bon sens pur et simple; on l'applique depuis des siècles.

M. KNOWLES: C'est du socialisme.

M. BLACKMORE: Certains aspects du socialisme ne répugnent pas au sens commun.

On se demandera immédiatement si nous disposons de la main-d'œuvre nécessaire. Hier soir, le ministre des Finances (M. Abbott) affirmait que nous manquions d'ouvriers. Je soutiens le contraire. Nous sommes loin d'utiliser la main-d'œuvre dont nous disposons. Afin de démontrer la situation qui existe à Ottawa, je cite la lettre, datée du 19 mai 1948, que m'a adressée M. Redverse F. Pratt, directeur, dans cette ville, du Service national de placement. Voici:

Je ne puis vous fournir les chiffres pour le mois de mai, mais voici ceux du 31 juillet 1947: groupes d'âges de 45 à 64 ans, 517; nombre total des sans-travail, 1,804.

La ville d'Ottawa comptait donc 1,804 chômeurs ce jour-là.

Le 29 avril 1948, les chiffres étaient les suivants: de 45 à 64 ans, 575; nombre total des sans-travail, 2,113.

Comment ceux qui étaient sans emploi à ce moment-là pourraient-ils être affectés à l'assemblage des maisons préfabriquées? On pourrait encore, sous la surveillance d'une personne compétente suivant des devis scientifiquement établis, leur confier le soin de poser des clous ou de scier des planches.

Puis, on voudra savoir si nous possédons suffisamment de matériaux au Canada. Des renseignements que je me suis procurés, il ressort que les matériaux ne nous manquent pas pour peu que nous voulions nous en